

Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019 et plus particulièrement l'article 3, la société de gestion ODDO BHF Private Equity SAS, doit publier sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

2. PERIMETRE DE LA POLITIQUE

Cette politique concerne tous les fonds gérés par ODDO BHF Private Equity SAS ("Société de gestion") qui intègrent les risques en matière de durabilité dans leur processus d'investissement pour les produits financiers relevant de l'article 8 (produits financiers présentant des caractéristiques environnementales et sociales) du règlement ("Fonds concernés"). La société de gestion ne gère pas les produits relevant de l'article 9 (produits financiers ayant un objectif d'investissement durable).

La société de gestion n'intègre pas les risques de durabilité dans le processus d'investissement pour les produits financiers relevant de l'article 6.

3. APPROCHE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

Introduction

L'intégration des risques en matière de durabilité est basée sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI) signés par ODDO BHF Private Equity SAS en 2014. Les Principes pour l'Investissement Responsable font partie de notre approche de gestion de fonds de capital-investissement, qui repose sur une analyse fondamentale des actifs sous-jacents et un horizon d'investissement à long terme afin de prendre en compte efficacement les risques et opportunités. La société de gestion veille ainsi à ce que les critères environnementaux et sociaux, qui sont importants pour les investisseurs, soient pris en compte dans les décisions d'investissement des fonds concernés.

En effet, la société de gestion est convaincue qu'en plus des critères quantitatifs, elle crée de la valeur à long terme pour ses clients sur la base d'une analyse approfondie des actifs sous-jacents (via un portefeuille de transparence).

L'équipe d'investissement de la société de gestion travaille avec un prestataire externe pour analyser les opportunités d'investissement et fournir des rapports aux investisseurs.

Intégration des risques en matière de durabilité

Les fonds concernés prennent en compte les risques de durabilité en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.

En 2017, ODDO BHF Private Equity SAS a aligné ses objectifs d'investissement sur les 17 Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies. Les ODD ont été signés par 193 pays en septembre 2015, dans le cadre d'un programme de développement durable ("Agenda 2030"). Concrètement, les fonds concernés peuvent actuellement considérer un ou plusieurs ODD suivants :

- Bonne santé et bien-être (ODD 1)
- Eau propre et assainissement (ODD 6)
- Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7)
- Travail décent et croissance économique (ODD 8)
- Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9)
- Villes et communautés durables (ODD 11)
- Consommation et production responsables (ODD 12)
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)
- Vie aquatique (ODD 14)
- Vie terrestre (ODD 15)

Les ODD mentionnés ci-dessous permettent de se positionner dans chaque secteur économique en fonction des opportunités et des risques en matière de durabilité et de prendre en compte, le cas échéant, les effets positifs identifiables.

Méthodologie d'évaluation des critères environnementaux et sociaux

Eligibilité des opportunités d'investissement

Avant tout investissement, l'équipe de gestion des fonds concernés soumet un questionnaire d'auto-évaluation spécifique sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") à l'intention des gestionnaires tiers de l'opportunité d'investissement afin de :

- Déterminer si le gestionnaire tiers a mis en place un processus de haute qualité en matière de sensibilisation générale aux questions ESG, de diligence raisonnable et de mise en œuvre de la société de portefeuille, ainsi qu'un suivi et un reporting ESG de haute qualité ;
- d'évaluer le niveau de conformité probable des futurs investissements sous-jacents par rapport à la politique d'investissement des fonds concernés.

À ce stade du processus d'investissement, la société de gestion sera assistée par un prestataire d'évaluation externe.

L'équipe d'investissement de la société de gestion inclut dans son mémorandum d'investissement une évaluation et une conclusion distinctes, basées sur le questionnaire, ainsi qu'une analyse de la documentation d'investissement nécessaire et des interactions en personne avec le gestionnaire tiers, sur la qualité ESG du gestionnaire tiers ainsi que sur la conformité de la politique d'investissement avec l'opportunité d'investissement. Les résultats de cette analyse, y compris une évaluation des risques potentiels de durabilité, sont intégrés dans le mémorandum d'investissement et présentés aux participants du comité d'investissement.

Lorsque cela est approprié, l'équipe d'investissement de la société de gestion inclut dans les *side letters* relatives aux opportunités d'investissement toute clarification, une précision des obligations de rapport concernant la politique d'investissement, et les changements ou les obligations d'amélioration des facteurs ESG, de la part du gestionnaire tiers d'un

investissement proposé.

Gestion des risques en matière de durabilité

La société de gestion analyse également l'état d'avancement des évaluations ESG ainsi que la conformité avec la politique d'investissement et fournit un résumé de ces informations dans les rapports trimestriels des fonds concernés.

Pour obtenir des informations sur les investissements, la société de gestion adresse au moins une fois par an des questionnaires aux gestionnaires tiers afin d'identifier la conformité des investissements avec la politique d'investissement du fonds et de déterminer les potentiels risques en matière de durabilité.

Les contrôles sont organisés à deux niveaux indépendants :

- Les contrôles de premier niveau sont effectués par les équipes opérationnelles, c'est-à-dire les gestionnaires, les analystes et le middle office.
- Les contrôles de second niveau sont effectués par le département "Risques et Conformité", indépendamment des activités "à risque".

En termes d'organisation, le département "Risk & Compliance" est indépendant des gestionnaires et rapporte directement au Président d'ODDO BHF Private Equity SAS. Le département de la conformité évalue l'éligibilité des actifs sous-jacents des fonds concernés avant la réalisation de l'investissement, et assure le suivi de l'évolution des fonds concernés avec les gestionnaires afin de se conformer à la politique d'investissement des fonds. Si nécessaire, une procédure d'escalade existe en cas d'incident ou de violation.

Si nécessaire, les résultats des contrôles de deuxième niveau sont transmis aux réunions trimestrielles du comité de conformité, de contrôle interne et des risques.

Mis à jour le 3 mars 2021